RÈGLEMENT (CEE) N° 2821/83 DE LA COMMISSION

du 6 octobre 1983

modifiant les limites quantitatives fixées à l'importation de certains produits textiles originaires de la république populaire de Chine

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 3061/79 du Conseil, du 20 décembre 1979, relatif au régime commun applicable aux importations de certains produits textiles originaires de Chine (1), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 2007/82 (2), et notamment son article 9 paragraphe 2,

considérant que le règlement (CEE) n° 3362/82 (3) de la Commission reprend les limites quantitatives convenues avec la Chine et fixe leur répartition entre les États membres pour 1983 ;

considérant que l'article 9 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 3061/79 prévoit que les limites quantitatives fixées à l'article 3 peuvent être augmentées selon la procédure prévue à l'article 14 lorsque des besoins d'importations supplémentaires se manifestent ;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité textile,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

Les limites quantitatives fixées à l'annexe IV du règlement (CEE) n° 3061/79 sont modifiées pour l'année 1983 comme indiqué en annexe.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 6 octobre 1983.

Par la Commission
Wilhelm HAFERKAMP
Vice-président

(1) JO n° L 345 du 31. 12. 1979, p. 1.
(2) JO n° L 216 du 24. 7. 1982, p. 1.
(3) JO n° L 359 du 20. 12. 1982, p. 22.

ANNEXE

Catégorie	Numéro du tarif douanier commun	Code Nimexe (1983)	Désignation des marchandises	Pays tiers	États membres	Unités	Limites quantitatives du 1er janvier au 31 décembre 1983
12	60.03 A B I II b) C D	 60.03-11, 19, 20, 27, 30, 90	Bas, sous-bas, chaussettes, socquettes, protège-bas et articles similaires de bonneterie non élastique ni caoutchoutée : autres que bas de fibres textiles synthétiques, pour femmes	Chine	UK DK GR	1 000 paires	895 360 —